

Accueil > Le système éducatif > De la maternelle au bac

De la maternelle au baccalauréat L'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Le parcours d'éducation artistique et culturelle accompli par chaque élève se construit de l'école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part. Il conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève a acquises, des pratiques qu'il a expérimentées et des rencontres qu'il a faites dans les domaines des arts et de la culture.

Objectifs de l'éducation artistique et culturelle

Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Développer les pratiques artistiques à l'école et en dehors de l'école

Rencontrer les artistes et les œuvres, fréquenter les lieux culturels

Pratiquer la musique à l'école

L'enseignement généralisé d'histoire des arts

Former les enseignants à l'éducation artistique et culturelle



Les dispositifs proposant des activités artistiques et culturelles

Accompagnement éducatif
École ouverte
Classe à projet artistique et culturel (PAC)
Ateliers artistiques

Charte pour l'éducation artistique et culturelle

CHARTE POUR l'éducation artistique et culturelle

- 1 L'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.
- 2 L'éducation artistique et culturelle associe la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.
- 3 L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une éducation à l'art.
- 4 L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une éducation par l'art.
- 5 L'éducation artistique et culturelle prend en compte tous les temps de vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur environnement familial et amical.
- 6 L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.
- 7 L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.
- 8 L'éducation artistique et culturelle relève d'une dynamique de projets associant ces partenaires (conception, évaluation, mise en œuvre).
- 9 L'éducation artistique et culturelle nécessite une formation des différents acteurs favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.
- 10 Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de travaux de recherche et d'évaluation permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

La charte pour l'éducation artistique et culturelle rassemble les acteurs et les institutions autour de 10 principes qui fondent l'éducation artistique et culturelle. Elle complète le cadre posé par le référentiel de 2015 sur le Parcours d'éducation artistique et culturelle, et vient conforter les nombreuses actions menées dans les établissements et dans les réseaux associatifs. Elle permet à chacune et à chacun de s'emparer de l'éducation artistique et culturelle, de la mettre en œuvre, et de l'inscrire dans le cursus des élèves.

Télécharger la charte pour l'éducation artistique et culturelle

EN SAVOIR PLUS

Pages à consulter

Le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle

Composé de 24 membres, le Haut conseil est une instance de consultation et d'orientation. Il émet notamment un avis et des préconisations à partir des rapports annuels qui lui sont soumis tout comme des travaux et des expériences qui lui sont présentés.

Le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle

Pass Éducation : gratuité des musées et monuments nationaux

Le Pass Éducation est un outil au service du développement de l'éducation artistique et culturelle et plus largement du rapprochement de la culture et de l'École, qui est au cœur de la politique des ministères en charge de l'éducation et de la culture et inscrite dans la loi de Refondation de l'école de la République comme une composante générale dispensée à tous les élèves.

Pass Éducation : gratuité des musées et monuments nationaux

Objectifs de l'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle à l'école répond à trois objectifs :

- permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire
- développer et renforcer leur pratique artistique
- permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels

Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Le PEAC met en cohérence la formation des élèves du primaire au secondaire, et sur l'ensemble des temps éducatifs : scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

[Le parcours d'éducation artistique et culturelle \(PEAC\)](#)

Développer les pratiques artistiques à l'école et en dehors de l'école

Le développement des pratiques artistiques des élèves s'appuie d'abord sur les enseignements artistiques, principalement :

- les arts visuels et l'éducation musicale à l'école
- les arts plastiques et l'éducation musicale au collège
- les enseignements d'exploration "Création et activités artistiques" et les enseignements facultatifs et de spécialité "Arts" au lycée

Les classes à horaires aménagés, à l'école primaire et au collège (du C.E.1 à la 3e), proposent aux élèves volontaires et motivés un enseignement artistique renforcé en musique, danse ou théâtre.

En complément des enseignements, des **actions éducatives** sont proposées à tous les **élèves volontaires** : classes à projet artistique et culturel, ateliers artistiques, résidences d'artistes, volet culturel de l'accompagnement éducatif, etc.

Rencontrer les artistes et les œuvres, fréquenter les lieux culturels

L'éducation artistique et culturelle privilégie le **contact direct avec les œuvres, les artistes et les institutions culturelles**, dans le cadre des enseignements artistiques comme dans celui des actions éducatives.

Objectifs

- éveiller la curiosité intellectuelle des élèves
- enrichir leur culture personnelle

Pour que les élèves se familiarisent avec les institutions culturelles, l'école met en place **des partenariats**, en étroite collaboration avec le ministère de la culture et de la communication, aux niveaux national et académique. Ces partenariats permettent de **développer des activités qui complètent les enseignements et d'ouvrir les élèves aux œuvres du patrimoine et de la création**. Au niveau local, les partenariats s'inscrivent dans le **projet d'école ou d'établissement, qui doit comporter un volet artistique et culturel**.

Au plan national, des dispositifs tels que "La classe, l'œuvre", les "Journées du 1% artistique" et "Un établissement, une œuvre" sont notamment proposés aux élèves.

Soutenir le dynamisme de la vie culturelle au lycée

Au lycée, les élèves sont les principaux animateurs de la vie culturelle de leur établissement. Ils sont incités à prendre des initiatives dans les domaines culturel, artistique, sportif et humanitaire, notamment dans le cadre des maisons des lycéens (MDL). Pour ce faire, ils sont régulièrement accompagnés par les référents culture.

Le rôle des référents culture

Dans chaque lycée, **un référent culture anime la vie culturelle de l'établissement et a la charge des partenariats**. Ces référents **assurent la cohérence, le suivi et la mise en œuvre du volet culturel du projet d'établissement**. En lien avec les référents vie lycéenne, ils contribuent au développement de l'éducation artistique et culturelle avec les opérateurs culturels de proximité.

Une offre abondante dans le domaine de l'éducation à l'image

Fruit d'un **partenariat entre le CNC**, le ministère chargé de l'éducation nationale et les collectivités territoriales, **"École et cinéma", "Collège au cinéma" et "Lycéens au cinéma"** permettent aux élèves, depuis une vingtaine d'années, de découvrir des films de qualité, patrimoniaux et contemporains, choisis avec le **CNC** et projetés dans des salles de cinéma

Création en cours

Dispositif de soutien aux jeunes artistes en résidence dans les écoles et collèges les plus éloignés de l'offre culturelle, Création en cours a pour but de renforcer la présence artistique auprès des élèves de CM1, de CM2 et de sixième.

[Création en cours](#)

Site à consulter

Sur Éduscol, pour informer et accompagner les professionnels de l'éducation

[L'éducation artistique et culturelle](#)

Document à consulter

L'éducation artistique et culturelle à l'école en Europe Étude Eurydice, octobre 2009

Programmes, organisation, initiatives et recommandations pour la développer, évaluation des élèves et contrôle de la qualité, formation des enseignants

[L'éducation artistique et culturelle à l'école en Europe](#)

Textes de référence

Circulaire n° 2016-201 du 13 décembre 2016

[École, collège et lycée : chorales scolaires](#)

Arrêté du 1er juillet 2015

[Parcours d'éducation artistique et culturelle](#)

Décret n° 2013-783 du 28 août 2013

[Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle : composition et fonctionnement](#)

Circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013

[Le parcours d'éducation artistique et culturelle](#)

Circulaire n°2012-010 du 11 janvier 2012

[Développement des pratiques orchestrales à l'école et au collège](#)

Circulaire interministérielle n° 2010-032 du 5 mars 2010

[La dimension éducative et pédagogique des résidences d'artistes](#)

Circulaire n° 2010-012 du 29 janvier 2010

[Favoriser l'accès de tous les lycéens à la culture](#)

Circulaire n° 2009-140 du 6 octobre 2009

[Classes à horaires aménagés Théâtre dans les écoles élémentaires et les collèges](#)

Circulaire n° 2009-035 du 27 février 2009

[Partenariats au service de](#)

partenaires. Les projets comprennent une préparation et une exploitation en classe autour de la projection en salle. En 2012-2013, ces trois dispositifs bénéficiaient à près d'un million et demi d'élèves.

Pratiquer la musique à l'école

La pratique musicale commence à l'école maternelle, se poursuit à l'école élémentaire et au collège pour tous et au lycée pour ceux qui le souhaitent.

Elle est souvent la première occasion pour les élèves de **se produire en public**. Elle leur permet de **développer leur esprit d'équipe et de collaboration, contribue à leur intégration et élargit leur culture générale**.

Dans le domaine musical, les équipes pédagogiques des écoles et collèges sont incitées à développer :

la pratique du chant en classe, qui fait travailler la mémoire des élèves, installe une cohésion de groupe et leur permet de découvrir le patrimoine musical commun

les chorales, qui favorisent le travail collectif avec des élèves d'autres classes, voire d'autres établissements, notamment dans le cadre de chorales inter-degrés. La chorale, portée par un projet artistique exigeant, **aboutit à des spectacles publics ou à des prestations ponctuelles**, notamment lors de commémorations ou d'événements sportifs et culturels. Elle permet d'approfondir les pratiques vocales menées en classe et d'en renforcer le sens. À l'école, l'objectif est de permettre une **pratique quotidienne du chant** dans toutes les classes et de faire vivre une chorale dans chaque école.

les pratiques orchestrales à l'école : la classe se transforme en orchestre, grâce au concours de musiciens de l'école de musique locale notamment, permettant ainsi le développement d'une technique instrumentale à partir d'une pratique collective.

l'éducation nationale dans le domaine de l'éducation musicale

Circulaire n° 2008-059 du 29 avril 2008

Développement de l'éducation artistique et culturelle

Annexe 2 de la circulaire

Enseignements et dispositifs existants

Circulaire n° 2007-022 du 22 janvier 2007

Les dimensions artistique et culturelle des projets d'école et d'établissement

La rentrée en musique

La musique est non seulement une pratique culturelle, mais aussi **un lien entre les personnes** à qui elle fait saisir le sens du beau. **C'est pourquoi les pratiques musicales scolaires et périscolaires sont encouragées dès la rentrée 2017, tout au long de l'année et pour les années suivantes.**

Cette mobilisation des ministères de l'Éducation nationale et de la Culture trouve une première réalisation avec **la "rentrée en musique"**, qui doit marquer de manière positive le début de l'année scolaire 2017-2018. **Les écoles, les collèges et les lycées sont invités à accueillir leurs nouveaux élèves en musique.**

À cette occasion, élèves, professeurs, parents, chorales et orchestres, artistes et acteurs culturels peuvent chanter et jouer dans les écoles et les établissements le jour de la rentrée. Associations locales, conservatoires et écoles de musique sont mobilisés.

L'éducation artistique et culturelle est une priorité du quinquennat 2017-2022.

Le ministre de l'Éducation nationale et le ministre de la Culture proposent une "rentrée en musique" aux élèves

[Communiqué de presse du 26 juin 2017](#)

La rentrée en musique

[Information du 21 juin](#)

L'enseignement généralisé d'histoire des arts

L'enseignement de l'histoire des arts concerne tous les élèves de l'école primaire au lycée. Il leur permet **d'acquérir des connaissances et des repères fondateurs d'une culture commune** en leur faisant découvrir des œuvres relevant de différents domaines artistiques, époques et civilisations.

Pluridisciplinaire, il est **assuré par tous les professeurs volontaires autour de projets communs** ; au collège, il est plus particulièrement porté par les enseignants d'histoire-géographie, d'arts plastiques et d'éducation musicale. Les programmes des différentes disciplines prennent en compte la contribution de chaque discipline à l'enseignement d'histoire des arts.

Former les enseignants à l'éducation artistique et culturelle

Dans le cadre des actions mises en œuvre dans les académies, de nombreuses journées stagiaires sont proposées.

En formation initiale, **dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe)**, une formation intégrant un module ou une unité d'enseignement "monter un projet pluridisciplinaire en partenariat" ou "concevoir un parcours d'éducation artistique et culturelle" est progressivement mise en place. Par ailleurs, les partenariats entre Espe et institutions culturelles sont favorisés.

L'effort de **formation des enseignants** se poursuit en 2016-2017. À la rentrée scolaire 2016, l'accent a été porté sur la mise en place des différents parcours, dont le parcours d'éducation artistique et culturelle.

De nombreuses **ressources** ont été mises en ligne, notamment sur **Éduthèque** et **Folios**, avec une dernière mise à jour en décembre 2016. Des **sites ciblés sur des domaines particuliers** sont également accessibles, comme "Musique Prim" pour la mise en œuvre de l'éducation musicale. Des documents pédagogiques sont diffusés aux équipes pédagogiques et aux cadres pour favoriser la diversité des pratiques artistiques dans nos enseignements.

Par ailleurs, des formations croisées entre acteurs culturels, enseignants, acteurs de l'éducation populaire sont organisées à l'échelle régionale par les pôles régionaux d'éducation artistique et culturelle.

L'extension du Pass Éducation

À compter de janvier 2017, la mesure de gratuité d'accès aux musées est étendue à tous les personnels de l'éducation nationale exerçant dans les écoles et établissements scolaires publics (plus de 250 000 nouveaux bénéficiaires). L'objectif est de permettre à tous les membres des équipes éducatives des établissements scolaires de participer à la construction de projets éducatifs et culturels à mener avec les élèves dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle. Cette mesure est complémentaire à l'ouverture de trois musées nationaux aux publics scolaires le jour de leur fermeture hebdomadaire. Le coût de ces mesures est assuré par le ministère chargé de l'éducation nationale.

Pass éducation : gratuité des musées et monuments nationaux

**Cette information est aussi disponible
dans des formats accessibles à tous**

J'Y VAIS



Mise à jour : juin 2017

ON VOUS RECOMMANDE AUSSI



Rencontrez Ed, le bot qui vous accompagne pour la rentrée scolaire



Année scolaire 2017-2018 : pour l'École de la confiance



L'Éducation nationale recrute : inscrivez-vous jusqu'au 12 octobre



Mets tes baskets et bats la maladie avec ELA



Banque de ressources numériques pour l'École - cycles 3 et 4



Parents d'élèves, découvrez l'appli qui vous est spécialement dédiée

À LIRE AUSSI

LES PAGES LES + VUES



**Adoptez les bons réflexes
face aux risques**



**Grande cause 2017 : la
Société nationale de
sauvetage en mer**



**Handicap : une priorité du
quinquennat**



**Recevez l'actualité du
gouvernement**

**CALENDRIER
SCOLAIRE**

Le calendrier scolaire

Consultez les dates du
calendrier scolaire.



**L'annuaire de l'éducation
nationale**



**Le Bulletin officiel de
l'éducation nationale**

Consultez les textes
réglementaires publiés c...